

## Le CPP : "L'inadéquation des moyens aux fins"

► Françoise Schepmans (MR) fustige le manque de base budgétaire concrète pour la mise en œuvre du CPP.

**V**endredi, le ministre en charge de la Formation professionnelle à la Cocof Emir Kir (PS) a annoncé que l'obligation pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de signer un Contrat de projet professionnel (CPP) devrait entrer en vigueur en septembre 2010 (LLB 31/10). Dans un premier temps, seuls les jeunes diplômés de 18 à 25 ans, soit un millier de demandeurs d'emploi, seront concernés par cette mesure et orientés d'Actiris vers Bruxelles-Formation. Selon les marges budgétaires disponibles, le

budget affecté devrait s'élever à 6 millions, a encore affirmé Emir Kir. Pour la chef de file du MR à la Cocof Françoise Schepmans, il ne s'agit "encore que d'un effet d'annonce de la part de l'olivier". "Ce que M. Kir a oublié de préciser, c'est qu'il y a aujourd'hui 17 000 chômeurs de moins de 25 ans à Bruxelles et que la mesure toucherait moins de 10 % d'entre eux. Face à l'inadéquation des moyens financiers aux objectifs, il n'est nul besoin d'être savant pour prédire que le CPP risque de ne pas profiter aux... 90 % restants", fustige-t-elle.

Françoise Schepmans regrette en outre que le CPP obligatoire ne repose sur aucune base budgétaire concrète. "M. Kir parle de 6 millions mais n'évoque que de vagues hypothèses : l'ajustement 2010 de la Cocof, la mise en œuvre de politiques croisées ou encore la négociation d'une aide avec la Région. Mais hypothéquer la mise en place de l'évolution du CPP avec les atouts des moyens budgétaires disponibles, c'est se tirer une balle dans le pied avec un sourire durable en prime !", conclut-elle.

St. Bo.